



COMMUNE DE  
DAILLENS

## **PREAVIS de la Municipalité au Conseil communal**

Préavis municipal No **2018.02 CC** – Section des travaux

### **Demande de crédit de Fr. 661'000.00 pour financer les travaux de mise en séparatif EU-EC de la route En Praudi, 2<sup>ème</sup> phase – étape 1**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Introduction**

Dans le cadre de la mise en séparatif du village, le secteur Praudi, étape 2 de la parcelle 595 à la parcelle 241, est le dernier du village à ne pas être équipé. Le développement de ce quartier, 4 logements en plus, nous oblige à exécuter ces travaux, eu égard aux transformations de notre Step intercommunale qui, sous peu, pourra épurer jusqu'à plus de 80 % des eaux usées. Il est donc nécessaire d'équiper ce quartier en séparatif.

Les localités voisines membres de l'AIEE font actuellement de gros efforts financiers pour se mettre en conformité. De plus, ces travaux sont obligatoires dans le cadre de la poursuite des contrôles de qualité de l'épuration vaudoise.

#### **Projet**

Le projet a été étudié par le bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA à Lausanne qui œuvre depuis de nombreuses années pour la commune de Dailens à entière satisfaction.

Les travaux de ce secteur seront divisés en deux étapes.

La première comprendra les travaux proprement dits de creuse et raccordements EU + EC + EP + défense incendie + Gaz + électricité et téléphone.

La seconde étape, probablement l'an prochain, comprendra les finitions soit le tapis bitumeux. Ces travaux seront inscrits au budget 2019, et le coût sera compensé par reprise de réserve du compte N° 2820.05 « Fonds de réserve pour travaux ».

Les travaux correspondent aux plans de situations no 2630.2-100.

Les conduites suivantes seront mises en place

Collecteur EU : Ø 200 mm  
Collecteur EC : Ø 250 mm  
Eau potable : PE Ø 250 mm extérieur  
Éclairage public : PE Ø 60 mm

Les conduites seront positionnées, dans la mesure du possible, hors de la chaussée sur le domaine public. A noter que le tapis ne sera pas systématiquement remplacé et qu'il faudra juger de son état le moment venu.

### **Coût de construction** (1<sup>ère</sup> étape)

Travaux de génie civil comprenant le tronçon entre les regards F et J, (selon plan affiché), soit une longueur d'environ 105 m y compris fouilles, eau potable et éclairage

Fr. 523'000.00

Honoraires

Fr. 56'000.00

Divers et imprévus

Fr. 35'000.00

S/total HT

Fr. 614'000.00

TVA 7.7 %, arrondi

Fr. 47'000.00

**TOTAL GENERAL - TTC**

**Fr. 661'000.00**

---

### **Incidences financières**

Ces travaux seront financés par un emprunt.

La dépense sera amortie en 30 ans, dès 2019, par tranches annuelles de Fr. 22'000.00, le solde la dernière année, participation de l'ECA déduite.

Il est à souligner que ces travaux permettront une diminution des eaux usées (EU) à traiter.

### **Impact sur l'environnement**

Ce projet permet de poursuivre l'assainissement du village qui, à court terme, sera entièrement équipé en séparatif EU-EC, remplissant ainsi les exigences des directives fédérales et cantonales.

## **Conclusion**

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS**

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DÉCIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en séparatif « En Praudi » 2<sup>ème</sup> phase, étape 1, et de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 661'000.00 pour financer ces travaux ;
2. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ;
3. d'admettre que le coût des travaux soit amorti sur 30 ans dès 2019, par tranches annuelles fixes de Fr. 22'000.00, le solde la dernière année, participation de l'ECA déduite.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 mai 2018

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 Jean-Yves Thévoz		 Laurence Chapalay

Municipal à convoquer : M. René Lavanchy

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 18 juin 2018**